



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Ressources Humaines

Rectorat
Division des personnels administratifs, techniques et
d'encadrement

Montpellier, le 8 octobre 2021

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Comité technique académique
18 octobre 2021
Revalorisation IFSE médecins scolaires et
médecins-conseillers techniques

Objet : Revalorisation triennale de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) médecins scolaires et médecins conseillers techniques.

Éléments réglementaires et de contexte

IFSE (décret 2014-513 du 20 mai 2014) : indemnité de fonction de sujétion et d'expertise. Indemnité principale, versée mensuellement.

Dans le cadre de l'agenda social du Grenelle de l'éducation et notamment du groupe de travail n°8 relative à la filière santé, un engagement est pris cette année pour revaloriser le régime indemnitaire des corps des médecins et des infirmiers.

Pour les médecins deux objectifs sont poursuivis :

- Une revalorisation forfaitaire attribuée à l'ensemble des personnels de 1 300€ pour les médecins et de 2 500€ pour les médecins-conseillers techniques
- Un objectif de revalorisation des personnels dont les IFSE sont les plus faibles, pour assurer une certaine convergence indemnitaire entre les académies et entre les personnels dite cible nationale.

IFSE proposition académique et mise en œuvre :

Au regard des orientations nationales arrêtées et de l'enveloppe budgétaire allouée à l'académie, la proposition académique en convergence avec l'académie de Toulouse est la suivante :

Médecins :

Montant brut annuel temps plein

groupe	Cartographie	Montant Minima	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	PROPOSITION ACADEMIQUE
MEN G1	Médecin fonctions coordination et animation	5 600€	16 500€	9270 €	11 800 €
MEN G2	Médecin fonctions usuelles	5 300€	16 000€	8240 €	10 800€

Médecins – conseillers techniques :

Montant brut annuel temps plein

groupe	Cartographie	Montant Minima	Plafond IFSE	Plancher académique actuel	PROPOSITION ACADEMIQUE
MEN CT G1	CT Recteur	8 500€	22 300€	13 390 €	16000 €
MEN CT G2	CT Dasen -Hérault et Gard	8 000€	21 000€	11 845 €	14500 €
MEN CT G3	CT Dasen Pyrénées orientales - Lozère - Aude	7 500€	19 000€	10 815 €	14100 €
MEN CT G4	CT adjoint et chargés de mission	7 000€	17 000€	/	14 000 €

Le dispositif a vocation à s'appliquer à tous les personnels de l'académie quel que soit leur date d'entrée dans le corps ou dans l'académie. Cette mesure est applicable avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

La mise en œuvre est prévue sur paie de novembre 2021.